

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD083-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	51
Votants	65
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 21 juin 2019.

LE 27 juin 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS DU GRAND PERIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, ROUX, SALOMON.

Mme DAURIAC MAREILLAUD suppléante de M.DENIS
M CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

MM. BUISSON, MOTTIER, COUNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, MOISSAT, LACOSTE, CHASTENET, AUDI, CIPIERRE, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, GENDRE, GEORGIADES, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, FAURE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BREAU, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, DENIS, LEGAY, MOTARD, PUYRIGAUD, MERILLOU, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

POUVOIRS :

Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI	Mme MAYAUD	Pouvoir à	Mme CIPIERRE
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION	M. MERILLOU	Pouvoir à	Mme BORAS
M. MOTARD	Pouvoir à	M. CACAN	M. DUCENE	Pouvoir à	M. GEOFFROY
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER
M. GUILLEMET	Pouvoir à	Mme ROUX	M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. MARTINEAU	Pouvoir à	M. BELLEBNA			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			

**OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS DU GRAND PERIGUEUX
DE L'ISLE EN PERIGORD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Grand Périgueux dispose de 25 sièges de titulaires et de 25 suppléants au sein du syndicat mixte du Pays l'Isle en Périgord.

Qu'il est proposé aujourd'hui suite à la démission de Monsieur LE PAPE de son mandat, de modifier la répartition de ces représentants en désignant M. **BARBENCEY** pour remplacer ce départ.

Les représentants du Grand Périgueux seraient donc :

Titulaires : Mesdames BELOMBO, BOUCAUD, DARTENCET, GATAULT, , MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PAUL, FAURE et messieurs AUDI, AUZOU, DOBBELS, LARRE, LECOMTE, MATHIEU, MOSSION, MOTTIER, ROUQUIE, SCHRICKE, TALLET, CACAN, DUCENE, LEGAY, RAUZET, RATIER, ROUSSARIE.

Suppléants : Mesdames BORAS, CHABREYROU, DATRIER, GONTHIER, LABAILS, RAT-SOULIER, KERGOAT, ROUX et messieurs **BARBENCEY**, BUFFIERE, CIPIERRE, COURNIL, DUNOYER, GEORGIADES, KHAIRALLAH, LARENAUDIE, LE MAO, PROTANO, CHASTENET, BELLEBNA, SUBERBERE, GUILLEMET, GARRIGUE, MALLET, MOTARD.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Décide** de désigner comme représentants du Grand Périgueux au syndicat mixte du « Pays de l'Isle en Périgord » les élus suivants :

Titulaires : Mesdames BELOMBO, BOUCAUD, DARTENCET, GATAULT, , MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PAUL, FAURE et messieurs AUDI, AUZOU, DOBBELS, LARRE, LECOMTE, MATHIEU, MOSSION, MOTTIER, ROUQUIE, SCHRICKE, TALLET, CACAN, DUCENE, LEGAY, RAUZET, RATIER, ROUSSARIE.

Suppléants : Mesdames BORAS, CHABREYROU, DATRIER, GONTHIER, LABAILS, RAT-SOULIER, KERGOAT, ROUX et messieurs **BARBENCEY**, BUFFIERE, CIPIERRE, COURNIL, DUNOYER, GEORGIADES, KHAIRALLAH, LARENAUDIE, LE MAO, PROTANO, CHASTENET, BELLEBNA, SUBERBERE, GUILLEMET, GARRIGUE, MALLET, MOTARD.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	1 0 JUIL. 2019	Pour extrait conforme	1 0 JUIL. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du		Périgueux, le	1 0 JUIL. 2019

Le Président
Jacques AUZOU